



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

2024-07-08

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 08 juillet 2024, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1, est absent
Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3
Monsieur **Daniel Leduc**, conseiller poste numéro 4
Monsieur **Jérémie Lebel**, conseiller poste numéro 5
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Madame **Marianne Martin**, greffière-trésorière adjointe assiste également à cette séance.

Résolution # 24-07-078

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 24-07-079

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jérémie Lebel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption de procès-verbaux

Résolution # 24-07-080

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Trésorerie

Résolution # 24-07-081

Approbation de la liste des comptes du mois de juin 2024

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU qu'en vertu et conformément aux règlements numéros 617-2018 et 647-2024 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le greffier-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Diane Daigneault et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois de juin 2024 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 34 205.18\$;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 78 488.88\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 112 694.06\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h04 et se termine à 20h09. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

8. Travaux publics

Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspectrice en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

Demande d'extension de délai pour des travaux de finition extérieure - matricule numéro 7560-96-8329

ATTENDU que le 25 février 2021, Mme Odile Bérard et M. Denis Rondeau ont acheté à la Municipalité le lot 6 266 056 (1810 rue Laframboise) ;

ATTENDU que l'article 12.2.5 du règlement de zonage 03-468 stipule que la finition extérieure de tout bâtiment doit être terminée dans un délai maximum de 24 mois suivant la date de l'émission du permis de construction ;

Résolution # 24-07-082



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiments et en environnement a émis un permis le 29 juin 2023 pour la finition extérieure du bâtiment (1810 rue Laframboise) et que celui-ci était le renouvellement du permis initial demandé le 11 mars 2022 ;

ATTENDU que lors de sa séance du 13 novembre 2023, le conseil a pris la résolution numéro 23-11-149 à l'effet que si les travaux de finition extérieure ne sont pas terminés avant le 29 juin 2024, les propriétaires n'auront pas accès à la totalité de leurs crédits de taxes foncières provenant du programme d'aide financière pour la construction résidentielle de la municipalité ;

ATTENDU que les propriétaires demandent un délai supplémentaire pour rendre conforme la finition extérieure ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu que la municipalité refuse la demande et mandate l'inspectrice en bâtiments et en environnement à prendre les recours prévus aux dispositions réglementaires ou aux politiques en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 24-07-083

Demande d'appui pour une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), matricule numéro 7562-70-7753

ATTENDU que la municipalité doit prendre position quant aux éléments prévus à la *Loi sur la protection du territoire agricole* ;

ATTENDU la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (ci-après la « CPTAQ ») reçue du demandeur M. Érablière DPG/ Ferme Claude et Richard Gauthier S.N.C., Érablière DPG souhaite aliéner et lotir le boisé acéricole du lot 1 959 440, d'environ 2,2 ha, accueillant sa cabane à sucre, pour en faire l'acquisition ;

ATTENDU que la Municipalité est d'avis que cette autorisation n'aura aucun impact défavorable sur l'agriculture ;

ATTENDU que le rapport d'analyse de l'inspectrice en bâtiments et environnement stipule que le projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que la Municipalité appuie la présente demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole afin de lotir et d'aliéner une partie du lot 1 959 440.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 24-07-084

Aménagement de logement accessoire dans une résidence principale

ATTENDU que l'entrée en vigueur de l'article 94 du projet de loi 31 fera en sorte que tout propriétaire pourra aménager un logement accessoire à sa résidence principale unifamiliale située à l'intérieur du périmètre urbain même si le règlement de zonage l'interdit, à partir du 21 août 2024 ;

ATTENDU que le conseil municipal a la possibilité d'appliquer toute réglementation par rapport à ce nouvel article de loi ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu que la municipalité n'agisse pas sur sa réglementation et laisse le plein droit s'exercer durant la durée du régime spécial.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 24-07-085

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

10. Conseil

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

11. Gestion & direction générale

Adoption de la politique contre le harcèlement au travail

Il est proposé par le conseiller Daniel Leduc et résolu d'adopter, tel que soumis, la politique contre le harcèlement au travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Loisirs et culture

Dépôt du compte-rendu de la réunion du comité consultatif des loisirs

Dépôt du compte-rendu de la réunion du 17 juin 2024.

Le conseil en prend acte.

Suivi sur les inscriptions au soccer et au camp de jour estival

Le conseil prend acte du rapport rédigé par la coordonnatrice aux loisirs.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de mai 2024 réalisés par la firme Asisto

Le conseil en prend acte.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt de documents et des correspondances du mois de juin 2024

- Ministre responsable du sport, du loisir et du plein-air : Confirmation de subvention pour la réfection de la patinoire dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).
- Collecte des matières résiduelles – État de la situation au 27 juin 2024

Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de mai 2024

Les documents seront déposés à la prochaine séance.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de mai 2024

Le conseil en prend acte.



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 24-07-086

Résolution # 24-07-087

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour les mois de mars, avril et mai 2024

Le conseil en prend acte.

18. Rapports, suivi des dossiers

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

19. Règlements

Aucun règlement.

20. Varia

Contrat pour la construction d'un abri à abrasifs au garage municipal, demande de paiement numéro un

ATTENDU la résolution numéro 23-11-152 adjugeant le contrat à Le groupe Drumco construction inc et les travaux exécutés au 30 juin 2024 ;

ATTENDU la recommandation favorable de la firme Fusion expert conseil quant à la demande de paiement #1, firme dûment mandatée pour ses services professionnels relatif aux présents travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jérémie Lebel et résolu :

QUE le décompte progressif numéro un soit accepté ;

QUE conformément aux documents de l'appel d'offres, le conseil autorise le paiement de 425 313.67\$, la somme de 47 257.08\$ correspondant à la retenue de dix pourcent (10%) ayant été soustraite du paiement pour fins de garantie ;

QUE trente pourcent (30%) de la dépense soit payée à même le fonds général et que soixante-dix pourcent (70%) de la dépense soit affectée à la subvention du PRACIM volet 1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

La période de questions débute à 20h27 et se termine à 20h31. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu de lever l'assemblée à 20h31.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marianne Martin
greffière-trésorière adjointe

